



REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

MENACE MAJEURE POUR LA VOIE PRO DU LYCEE ET LE STATUT DES PLP !

Des réunions de « concertations » se sont ouvertes au Ministère du Travail pour une nouvelle réforme de la formation professionnelle annoncée pour le printemps 2018 (la dernière date de 2014 !). En parallèle le Ministère de l'Education Nationale lance une "mission de transformation" pour rénover les formations et les diplômes. L'objectif affiché : faire évoluer les parcours de formation et les diplômes pour permettre une meilleure insertion professionnelle. Avec toujours l'idée que le problème vient de la formation et non du chômage de masse ! Si cette inversion des responsabilités est devenue une habitude le contenu de la réforme à venir est lui beaucoup plus inquiétant. La voie professionnelle du lycée sous statut scolaire est dans le viseur. L'axe central du projet gouvernemental (et donc patronal...) est de décloisonner formation initiale et formation continue. L'objectif est, par ce biais, d'attaquer un conquis particulier en France : l'existence d'une formation professionnelle sous statut scolaire.

Volet Apprentissage : l'ordonnance du docteur Macron pour la voie pro du lycée

Si la CGT Educ'action ne s'oppose pas au mode de formation en apprentissage en post-bac, nous refusons en revanche la mise en concurrence de ces deux modes de formation au détriment du scolaire. Le gouvernement entend fragiliser la voie scolaire en développant la mixité des publics (élèves et apprenti.es dans une même classe) et des parcours (un an en scolaire puis deux ans en apprentissage). L'apprentissage est paraît-il LA solution miracle pour l'insertion professionnelle. Il s'agit d'une position purement idéologique contredite par de nombreuses données statistiques : plus de 30% de rupture de contrat avant la fin de la première année, sous-représentation des enfants d'immigré.es, et la discrimination sexiste puisque seulement 30% des apprenti.es sont des filles... Le monde du travail en somme. Une année en CFA sans contrat pourrait être instaurée, gommant un peu plus les frontières entre scolaire et apprentissage... L'axe central est de revenir

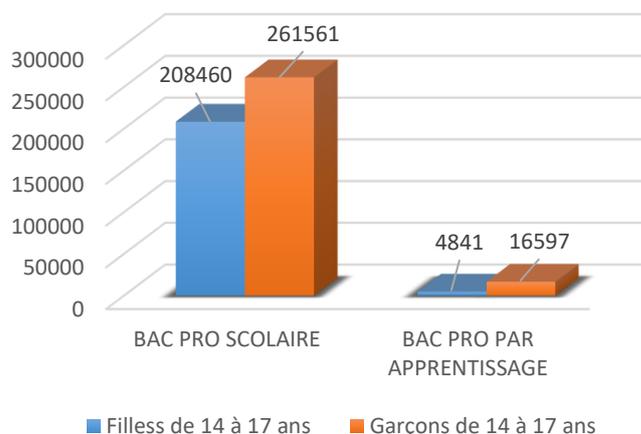
sur l'idée que la grande majorité des élèves ont de fait la possibilité d'une scolarisation dans l'Education nationale jusqu'à 18 ans. Comment ne pas réagir quand ces discussions sont menées non pas par le Ministère de l'Education nationale mais par le Ministère du Travail ?! Tout un symbole que celui d'un gouvernement « En Marche » arriéré. S'articule ici une vision réactionnaire de l'Ecole (des savoirs scolaires minimaux avec très tôt une différenciation des parcours entre celles et ceux qui sont voués aux tâches d'exécution et les autres aux tâches de conception), et une logique de recul des services publics et d'austérité : le coût annuel de la formation d'un.e apprenti.e au niveau du bac professionnel pour les finances publiques (État et région) est estimé à 6 300 euros, contre 12 400 euros pour un lycéen professionnel.

Blocs de compétences : l'employabilité au cœur du système

En demandant la refondation du système de formation sur les besoins des entreprises et les attentes des jeunes le système reposera sur la seule employabilité! Le découpage des diplômes en bloc de compétences est un levier immédiatement disponible pour casser le caractère diplômant de nos formations. On retrouve ici la même logique que dans la loi travail XXL : le recul des cadres collectifs et l'individualisation. Un élève pourrait à l'avenir

Répartition par sexe selon le mode de formation : niveau IV

Source : *Repères et références statistiques enseignements, formation et recherche 2017* de la (DEPP)



sortir de l'Education nationale sans diplôme mais en ayant validé un ou des blocs de compétence qui le rendent "employable". Il pourrait ensuite tout au long de sa vie professionnelle acquérir les blocs de compétences manquant. Cela satisfait le MEDEF qui revendique la casse des conventions collectives. En effet, on oublie trop souvent que les diplômes ne valident pas seulement un niveau de formation, mais ont aussi une reconnaissance dans le monde du travail où en fonction des accords de branches et d'entreprise ils sont des repères pour fixer les conditions de rémunérations. Individualiser les parcours c'est donc, entre autres, individualiser les rémunérations des salarié.es et donc empêcher les négociations collectives !

Transfert des PLP aux Régions ?

L'institut Montaigne préconise dans une note publiée le 9 octobre 2017, le transfert des PLP aux Régions. L'objectif affiché : simplifier l'évolution de la carte des formations professionnelles. Si cette option est toujours possible, elle n'est a priori pas la plus probable. L'attaque sur le statut des PLP devrait plutôt passer par une remise en cause des maxima hebdomadaire de 18h, par l'annualisation du temps de travail. La mixité des publics implique le plus souvent de répartir le volume d'enseignement de manière inégale d'une semaine sur l'autre pour tenir compte du rythme d'alternance des différents publics. Aujourd'hui, avec les décrets statutaires, cette annualisation n'est possible qu'avec l'accord des personnels concernés. C'est probablement par l'annualisation que le statut va être attaqué.

PLP, prof de lycée à part entière !

Défendre la scolarisation de tous et toutes jusqu'à 18 ans, confirmer toute la valeur de la voie professionnelle sous statut scolaire, affirmer que les PLP sont des profs de lycée à part entière devant donc relever des mêmes conditions statutaires que les professeur.es des voies générale et technologique sont des axes fondamentaux pour la CGT Educ'action !